



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

Procès-verbal d'une session du conseil de La Municipalité de Saint-Pierre de- l' Île- D'Orléans, séance extraordinaire du 17 juin 2014, tenue à l'édifice municipal au 515, route des Prêtres, à Saint- Pierre de- l' Île- D'Orléans, à 18 h , sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents:

M. Claude Rousseau → Conseiller
Mme Caroline Turgeon → Conseillère
Mme Nathalie Vézina → Conseiller
M. Alain Dion → Conseiller
Mme Huguette Giroux Conseillère
M. François Pichette- → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général/secrétaire- trésorier , M. Gérard Cossette agit comme secrétaire d'assemblée .

Les membres confirment avoir tous reçu l'avis de convocation dans le délai prescrit par la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h12 par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents et souhaite la bienvenue à tous pour cette assemblée extraordinaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Mandat à la Firme Lavery de Billy en relation de travail.
4. Budget de sécurité
5. Remboursement des frais juridique
6. Contrat d'assurance avec PMT Roy
7. Contrat de peinture pour bandes de patinoire
8. Achat de climatiseurs
9. Contrat du devis pour camion de pompier.
10. Demande de subvention pour bornes électriques
11. Formation sur les règlements d'urbanisme dans une municipalité
12. Adoption du règlement sur les nuisances
13. Embauche de deux moniteurs au Camp de jour

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

14. Levée de la séance.

1261-2014

Sur proposition du conseiller M. Claude Rousseau et appuyé par la conseillère Mme Caroline Turgeon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour .

ADOPTÉE.

3. Mandat à Lavery de Billy en relation de travail

a) Le mandat consiste à outiller le maire pour résoudre la problématique de sécurité relié à sa fonction. Le conseil s'en reporte au point 5 de l'ordre du jour.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

b) Plainte de harcèlement

Le directeur général/secrétaire-trésorier demande de confier la plainte qu'il a reçu à Lavery de Billy pour garder l'objectivité, la transparence et éviter les conflits de rôle dans les relations de travail. Le conseil mentionne que nous avons une politique et que c'est au directeur général/secrétaire-trésorier de traiter la question.

4. Budget de sécurité

Le maire M. Sylvain Bergeron demande de la sécurité pour les immeubles et les élus ;

1262-2014

Sur proposition du conseiller M Claude Rousseau et appuyé par le conseiller M. Alain Dion, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher des agents de sécurité sur demande pour protéger les immeubles et les élus. Un budget de 10 000\$ sera pris à même le surplus.

ADOPTÉE.

5. Mandat à Lavery de Billy

Considérant de récents événements nécessitant que la municipalité prenne les moyens qui s'imposent pour défendre les élus ;

1263-2014

Sur proposition du conseiller M Alain Dion et appuyé par la conseillère Mme Caroline Turgeon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Lavery de Billy pour poser tout geste professionnel requis pour défendre tout élu contre tout geste d'intimidation ou autre.

ADOPTÉE.

6. Contrat d'assurance PMT-Roy

Sur proposition du conseiller M. Claude Rousseau et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'augmenter la couverture des frais de justice de 50 000\$ à 100 000\$ au montant de 125\$ plus taxes auprès du courtier PMT_ROY sur notre contrat MMQP-03-020025.9.

1264-2014

ADOPTÉE

7. Contrat de peinture pour bandes de patinoire.

Le maire M. Sylvain Bergeron présente un soumissionnaire ;

1265-2014

Sur proposition du conseiller M Claude Rousseau et appuyé par la conseillère Mme Huguette Giroux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher un entrepreneur pour peindre les bandes de patinoire pour un montant approximatif de (5400\$) Une négociation sera faite auprès de la firme.

ADOPTÉE

Départ de François Pichette à 19h15

8. Achat de climatiseurs.

Considérant les soumissions présentées par Nathalie Vézina ;

Considérant la soumission de Clim Air au montant de 6395\$ pour une unité de 18 000 et de 24000BTU de modèle Keep-rite;

Considérant la soumission de Clim Air au montant de 7950,50\$ pour une unité de 18 000 et de 24000BTU de modèle LG;

Considérant la soumission du groupe VAT au montant de 6600\$ pour une unité de 36 000 Btu et deux unités murales d'évaporation ;

1266-2014

Sur proposition de la conseillère Mme Nathalie Vézina et appuyé par le conseiller M Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de deux climatiseurs au montant de 6395\$ pour un 18 BTU et un 24 BTU plus taxes



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

applicables. L'installation électrique est confié à Éric Normand pour un montant de 1142\$. L'argent sera pris dans les immobilisations du budget bibliothèque. **ADOPTÉE**

1267-2014

9. Contrat du devis pour camion- citerne de pompier

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par la conseillère Mme Huguette Giroux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier à une firme extérieure la rédaction du devis du camion-citerne de pompier dans le but d'acheter un camion de pompier pour 2016.

ADOPTÉE

1268-2014

10. Demande de subvention pour bornes électriques

Sur proposition du conseiller M. Alain Dion et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une demande de subvention tel que décrit dans la revue Quorum à la P. 35 de juin 2014.

ADOPTÉE.

1269-2014

11. Formation sur les règlements d'urbanisme dans une municipalité

Sur proposition de la conseillère Mme Nathalie Vézina et appuyé par la conseillère Mme Huguette Giroux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer deux inscriptions à la formation sur les règlements municipaux donner par la Mutuelle MMQ.

ADOPTÉE.

1270-2014

12. Adoption du règlement #397-2014 RMU 05 sur les nuisances

Considérant que les élus ont lu le règlement ;

Sur proposition du conseiller M Claude Rousseau et appuyé par le conseiller M. Alain Dion, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le règlement 397-2014 RMU 05 sur les nuisances.

ADOPTÉE.

1271-2014

13. Embauche de deux moniteurs au Camp de Jour

Considérant les recommandations de la coordonnatrice du Camp de jour et de la secrétaire-trésorière-adjointe ;

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher M. Olivier Martin et monsieur Philippe Rousseau comme moniteur au Camp de Jour. On demande de ne pas accepter les enfants qui n'ont pas fait la maternelle dans les inscriptions de l'année suivante. De plus, on demande d'augmenter le salaire de Marie-Anne Roberge de 1,00\$ l'heure considérant son expérience antérieure au Camp de jour.

ADOPTÉE.

Période de question du Public



N° de résolution
ou annotation

1272-2014

Formules d'Affaires CCL (418) 669-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

14. LEVÉE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé ;

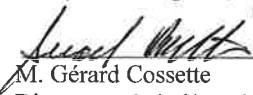
En conséquence :

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par la conseillère Mme Huguette Giroux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20h15.

ADOPTÉE

Je, Sylvain Bergeron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.


M. Sylvain Bergeron, maire


M. Gérard Cossette
Directeur général/secrétaire- trésorier